Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 30 DECEMBRE 2024

PRESENTS : MM. J.DEVILLE, Bourgmestre-Présidente; M.CAPRASSE, M.KNODEN, F.MATHURIN, F.MARVILLE, C.FETTEN, J.GUILLAUME, P.CARA, C.CRINS, M.HUET, V.BERTE, F.KETTELLE, M.DEMASY, A.PIETTE, S.PLENNEVAUX, C.THEIS, F.GASPARD, Conseillers communaux;
J-Y.BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : Renouvellement du Conseil Consultatif Communal des Aînés

Le Conseil communal,

Vu le code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures et notamment ses articles L1122-30 et L1122-35.

Considérant qu'il y a lieu de permettre aux Aînés de participer pleinement à la vie politique en débattant des enjeux communaux afin de fournir aux Autorités Communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte de leurs besoins ;

Considérant qu'à travers leur représentation au sein d'un CCCA, les Aînés peuvent partager leur expertise du quotidien et formuler des avis sur des questions d'intérêt communal ;

Considérant que le CCCA a pour mandat de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des Aînés résidant sur le territoire de la Commune en vue d'améliorer leur qualité de vie et assurer une meilleure harmonie sociale ;

Vu la décision du Conseil communal du 10/04/2019 décidant d'instituer, pour la 1ère fois, un Conseil Consultatif Communal des Aînés de Houffalize ;

Vu la décision du Conseil communal du 12/09/2019 désignant les membres effectifs du Conseil Consultatif Communal des Aînés ;

Considérant que le mandat du Conseil Consultatif Communal des Aînés se termine simultanément avec celui du Conseil communal ;

Considérant que, suite aux élections communales du 13 octobre 2024, il convient de renouveler la composition de ce Conseil ;

Considérant que le succès des travaux réalisés et des activités organisées par le Conseil Consultatif Communal des Aînés, tel que retranscrits dans les différents rapports, atteste de l'importance de son existence ;

Sur proposition du Collège communal, après en avoir délibéré,
par voix, non, abstention
DECIDE :

Article 1 : De renouveler le Conseil Consultatif Communal des Ainés de HOUFFALIZE.

Article 2 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision, notamment en procédant à un appel public aux candidats.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS :
PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,
(s)J-Y.BROUET

La Présidente,
(s)J.DEVILLE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur Général,
J-Y.BROUET

La Bourgmestre,
J.DEVILLE

Projet de délibération